

Demande relative au raccordement des parcs éoliens visés par l'A/O 2023-01 au réseau de transport d'Hydro-Québec

Séance de travail à la Régie de l'énergie du Québec

Version caviardée



R-4340-2026, HQT-3, Document 1.1
29 septembre 2026



Plan de présentation

- | | |
|---|---|
| 1 | Rappel des objectifs du Projet |
| 2 | Réseau de transport |
| 3 | Ententes de raccordement |
| 4 | Raccordement du Parc éolien Peshu Napeu |
| 5 | Conclusion |

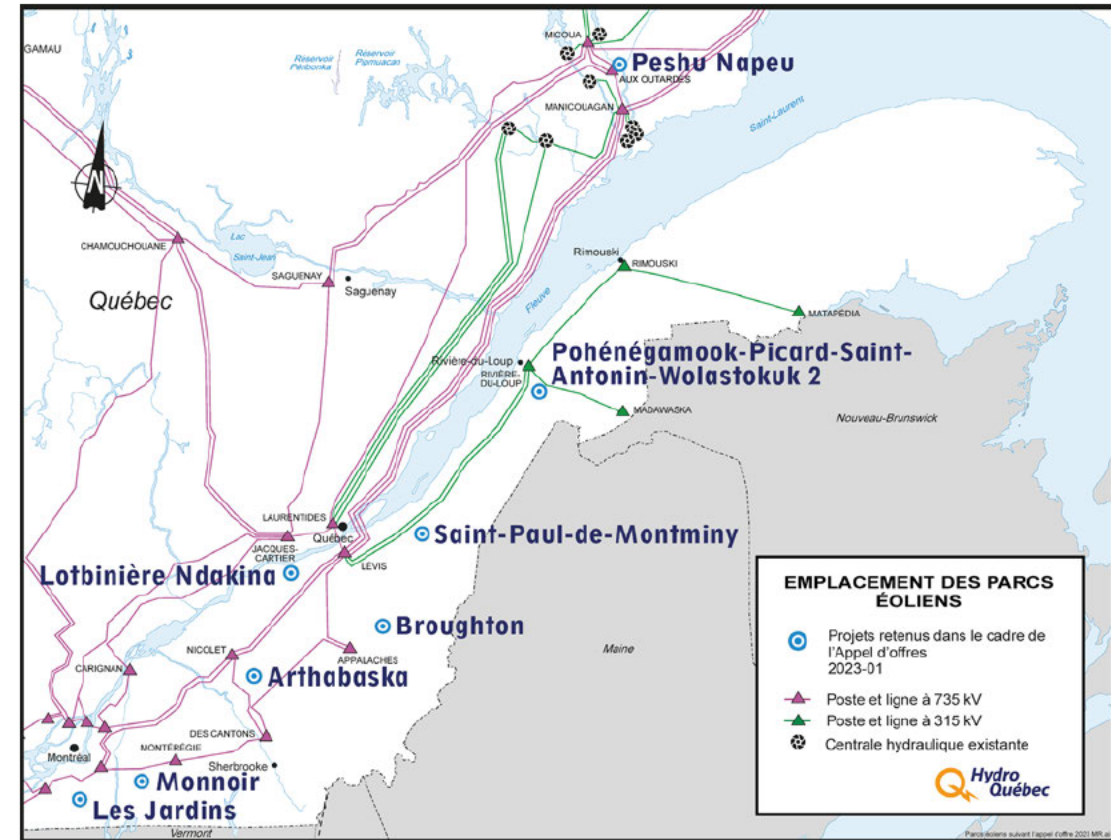


1. Rappel des objectifs du Projet

1. Rappel des objectifs du Projet

Raccordement des huit parcs éoliens retenus dans le cadre de l'Appel d'offres 2023-01

- La puissance totale des huit parcs éoliens combinés : 1550 MW ;
- La mise en service des parcs éoliens s'échelonne du 1^{er} décembre 2027 au 1^{er} décembre 2029 ;
- Le coût total du Projet: 770,3 M\$:
 - Remboursement des postes de départ et RC : 513,9 M\$;
 - Raccordement des parcs éoliens : 256,4 M\$.





2. Réseau de transport

2. Réseau de transport régional

Études en cours

- **Les analyses d'intégration** du Parc éolien PPAW 2 sont prévues d'ici la fin de 2027.
- **Le projet structurant de l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent** est pris en compte dans le cadre de ces analyses.
- **Aucune incidence** sur la solution de raccordement locale du Parc éolien PPAW 2.

Mesures transitoires potentielles

- **Des contraintes à évaluer en période estivale**, notamment dans des conditions de faible charge et d'exportation combinées à de températures élevées ou de vents soutenus.
- **Le recours au plafonnement prévisionnel pourrait être utilisé**, au besoin, afin de préserver la fiabilité du réseau dans ces conditions d'exploitation.
- La mise en œuvre de ces mesures n'entraîne **aucun coût additionnel** pour le projet.

2. Réseau de transport principal

Études en cours

- **Les analyses d'intégration** de l'ensemble des parcs éoliens de l'A/O 2023-01 sont prévues en 2027.
- **Le programme de renforcement de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent** est pris en compte dans le cadre de ces analyses.
- **Aucune incidence** sur les solutions de raccordement des parcs de l'A/O 2023-01.

Mesures transitoires potentielles

- **L'établissement de limites de transit** permet d'assurer la fiabilité du réseau.
- Le plafonnement de la production éolienne n'est pas privilégié, **les moyens de gestion en exploitation étant favorisés.**
- La mise en œuvre de ces mesures n'entraîne **aucun coût additionnel** pour le projet.



3. Ententes de raccordement

3. Ententes de raccordement

1. Six ententes de raccordement déposées sur un total de huit ;
 - Entente signée et déposée pour le Parc éolien Peshu Napeu le 25 septembre 2026 (*Innergex énergie renouvelable inc.*) ;
2. Parcs éoliens Monnoir (*Boralex Développement Canada*) et Les Jardins (*Kruger Énergie Les Jardins S.E.C.*) ;
 - Les ententes ont été transmises aux promoteurs ;
 - Les délais demandés par les promoteurs s'expliquent en raison, notamment, de processus d'autorisation en cours ;
 - Les travaux de raccordement de la phase projet débuteront suivant la signature de l'entente de raccordement.



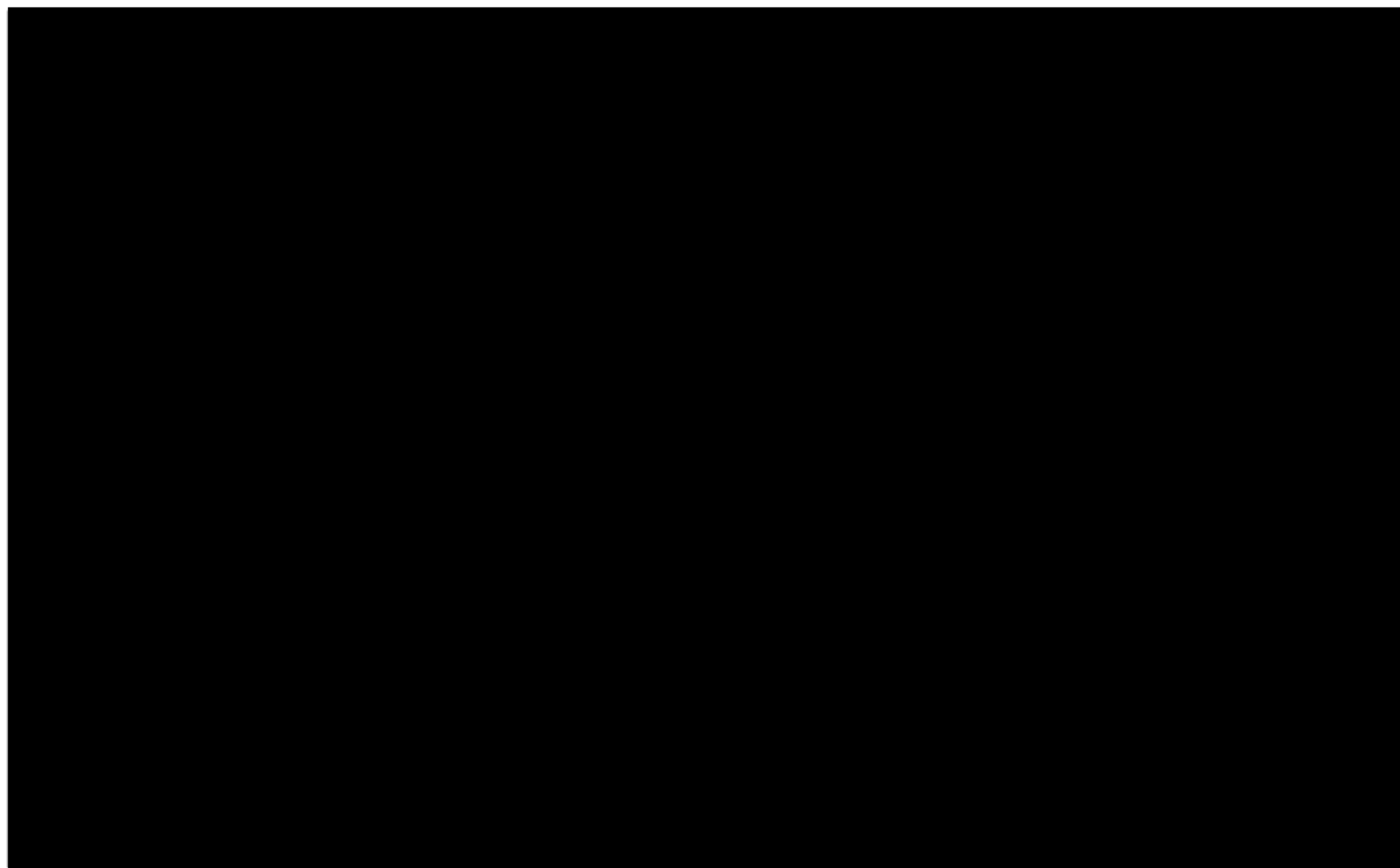
4. Raccordement du Parc éolien Peshu Napeu

4. Raccordement du Parc éolien Peshu Napeu

Deux projets sont réalisés au poste aux Outardes pour une mise en service en 2029

1. **QR6AB** - Ajout de 2 transformateurs à 735-315 kV ainsi qu'une nouvelle section 315 kV (Demande R-4330-2026, D-2026-067) ;
2. **QR6D5** - Ajout d'un transformateur 735-315 kV, ainsi qu'un départ additionnel à la section à 315 kV (demande R-4340-2026).

- OTP distincts pour la séparation des coûts ;
- Réalisation simultanée de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction.





5. Conclusion

5. Conclusion

- Demande d'autorisation pour le raccordement de huit parcs éoliens pour une puissance totale de 1550 MW ;
- Les analyses d'intégration de l'ensemble des parcs éoliens de l'A/O 2023-01 sont prévues en 2027 ;
- Le Transporteur déposera à la Régie les ententes de raccordement pour les Parcs Monnoir et Les Jardins dès réception ;
- La réalisation des projets débutera suivant la signature des ententes de raccordement ;
- Les coûts pour le raccordement du Parc éolien Peshu Napeu et l'ajout de surpuissance en provenance de Manic-3 sont distincts, identifiés et séparés par des OTP.



Merci !